



Syndicat National des Praticiens Hospitaliers Anesthésistes Réanimateurs

Membre adhérent et fondateur de l'Intersyndicat National des Praticiens Hospitaliers, **INPH**

Membre adhérent de la Fédération Européenne des Médecins Salariés, **FEMS**

Membre adhérent et fondateur de la Fédération de la Permanence des Soins Hospitalière **FPSH**

Docteur Michel Dru
Président

Docteur Nicole Smolski
Vice-Présidente

communiqué de presse du 18 juillet 2008

Projet de protocole d'accord sur l'IRCANTEC
Proposé par le Ministère de la santé

Le projet présenté le 16 juillet 2008 par les pouvoirs publics est un simulacre de négociations. Nous sommes confrontés par ce protocole, à un dogmatisme qui ne peut qu'inquiéter la communauté des praticiens hospitaliers sur l'avenir de la retraite ! Le Ministère de la santé confond pour les PH à temps partiel, négociations salariales et négociations sur la retraite.

Malgré un protocole d'accord signé en 2005 entre le gouvernement de l'époque (qui était d'ailleurs de la même majorité) et certaines intersyndicales dociles, l'ensemble des astreintes n'est toujours pas affilié, dans leur globalité, à la cotisation IRCANTEC.

En dehors des traditionnelles formules d'usage, dont le but est de vouloir anesthésier la vigilance des praticiens hospitaliers, la seule pseudo-avancée se limite à la création d'une nouvelle ponction de cotisations sociales sur l'indemnité d'engagement de service public exclusif, et ceci sans aucune contrepartie !

Le SNPHAR remarque que la Tutelle écarte toutes nos propositions légitimes :

- **l'obtention d'une retraite à taux plein à partir de 40 annuités de cotisations pour tout PH soumis à la permanence des soins (gardes et astreintes) au cours de sa carrière,**
- **la normalisation du montant des pensions des PH à temps partiels au prorata de leur activité (élargissement de l'assiette IRCANTEC de 66% à 100%)**
- **la proratisation pour les temps réduits**
- **l'affiliation dans sa globalité aux cotisations IRCANTEC, de l'ensemble des indemnités générées par l'astreinte,**
- **un taux de remplacement correspondant à 60 % du montant du dernier salaire,**
- **une poste d'administrateur par intersyndicale au conseil d'administration de l'IRCANTEC, après audit de la gestion précédente !**

Au-delà de chiffres et de simulations, les praticiens hospitaliers souhaitent un calendrier décent pour engager de véritables négociations. Les pouvoirs publics ont l'été pour revoir leurs propositions. Afin d'être enfin entendu dans leurs revendications, les PH sauront se mobiliser pour la prochaine rentrée de septembre, car ils n'accepteront pas une baisse de leur retraite de 30% !

SAMU 94 -Hôpital Henri Mondor
51 Av. de Lattre de Tassigny
94010 Créteil Cedex
tél. 01 45 17 95 00
[✉ michel.dru@snphar.fr](mailto:michel.dru@snphar.fr)

Service d'anesthésie-réanimation
Hôpital de la Croix Rousse
69004 Lyon Cedex
tél. 04 72 07 10 17
[✉ nicole.smolski@snphar.fr](mailto:nicole.smolski@snphar.fr)